



Association suisse des
tambours et fifres

Procès-Verbal de la 63^{ème} assemblée des délégués de l'ASTF du 12 novembre 2016 à Bâle

L'assemblée s'ouvre en musique à 10h30 avec l'entrée de la bannière de l'ASTF sous la conduite de la société Tambours et Fifres Hypokras Basel. Le Président Central, Monsieur André Liaudat, les remercie de la prestation au nom des sociétés de l'association suisse.

1. Salutations

Le président central salue chaleureusement les invités d'honneur de l'ASTF, les représentants du comité d'organisation de la future fête fédérale de Bulle 2018, les membres d'honneur présents et les porteurs de la barrette d'or ASTF dans la salle de la Guilde Safran.

Une cordiale bienvenue est également adressée au comité central, aux membres des commissions techniques tambours et fifres ainsi qu'à la commission de gestion.

Pour terminer, André Liaudat souhaite également une cordiale bienvenue à cette 63^{ème} assemblée des délégués au nom du comité central de l'ASTF à tous les délégués présents.

Les délégués ont été convoqués à l'assemblée conformément aux statuts. L'ordre du jour ainsi que les documents qui seront discutés ont été déposés sur les tables en allemand et en français. Le président central remercie le secrétaire ainsi que l'équipe de traduction pour l'établissement de ces documents ainsi que pour le gros travail de traduction. Il n'y a aucun commentaire sur l'ordre du jour. Ainsi, le quorum est atteint et le président central déclare ouverte la 63^{ème} assemblée des délégués de l'ASTF.

Il remercie le secrétaire central pour l'organisation de cette assemblée. Afin d'en assurer le bilinguisme, nous avons la présence des traductrices et traducteurs de l'équipe de Barbara Vögeli.

Afin d'assurer le bon déroulement de la séance, le président central donne quelques précisions :

- Les natels doivent être mis en mode silencieux
- Merci d'effectuer les votes en bon allemand ou en français
- Un micro a été installé pour celles et ceux qui souhaitent prendre la parole
- Ceux qui prennent la parole sont priés d'indiquer leur société, leur fonction, leur nom et prénom
- Merci d'être concis lorsque vous prenez la parole

L'assemblée de ce jour sera menée conformément aux statuts du 15 novembre 2014.

Selon l'art. 18 des statuts :

¹ Les élections et les votes ont lieu à la majorité par main levée. Les voix valablement émises sont comptées. Les abstentions ne sont pas prises en compte.

² Si un objet de l'ordre du jour, une motion ou un candidat à une élection n'atteint pas la majorité requise, l'objet ou la motion est considéré comme étant refusé, respectivement le candidat comme non élu.

Ainsi, si nécessaire, la majorité absolue par vote ou bulletin est déterminée sur la base des votes exprimés.

Si un tiers des membres présents ayant le droit de vote demande le bulletin secret, le bureau se compose du Secrétaire central et des scrutateurs qui devront être élus.

Conformément à l'article 35 de nos statuts, les dispositions suivantes s'appliquent à la révision du point 10 de l'ordre du jour :

"1 La révision partielle ou complète des Statuts ne peut être effectuée que par une Assemblée des Délégués avec une majorité des 2/3."

De nombreux délégués, invités d'honneur, membres d'honneur et membres des commissions musicales ont dû s'excuser pour la réunion d'aujourd'hui. La salle de réunion est néanmoins bien remplie avec 172 personnes.

Le nombre suivant de délégués et de membres votants est présent :

ZTPV:	29 des 68 sociétés (43%)	52
OTV:	13 des 46 sociétés (28%)	27
URSTFC:	10 des 34 sociétés (29%)	25
OWTPV:	7 des 26 sociétés (26%)	15
International :	0 des 3 sociétés (0%)	0
Membres d'honneur et officiels:		39
Total des délégués:		158
Majorité absolue:		80
Majorité des 2/3:		106

Les délégués de 59 des 178 sociétés membres sont présents (33%).

2. Décès

Au cours de ces 2 dernières années, nos camarades et amis suivants nous ont quittés :

- **Dr. Konrad Schwaller**, vice-président du CO de la fête fédérale de Soleure en 1998
- **Armand Zenhäusern**, Président central de 1982 à 1990, porteur de la barrette d'or ASTF
- **Marin Solioz**, parrain du drapeau de l'ASTF
- **Robert Giachino-Lochmatter**, ancien caissier central de l'AST
- **Rudolf Gerber**, ancien membre du comité de l'union des vétérans
- **Otto Weibel**, Président d'honneur de l'ASTF
- **Werner Beusch**, Fabricant de tambours, Buchs

L'assemblée se lève à la mémoire des défunts. Les tambours et fifres Hypokras Basel jouent dignement la marche funèbre.

3. Choix des scrutateurs

Les scrutateurs sont les suivants:

- Daniel Frey
- Florian Haas
- Jacquest Emmenegger
- Sandro Versogliani

Ils sont élus à l'unanimité par l'assemblée.

4. Approbation du PV de la 62^{ème} assemblée ordinaire des délégués à Frauenfeld du 15 novembre 2014

Le PV a été envoyé avec la convocation à l'assemblée des délégués de ce jour.

L'assemblée ne souhaite pas le discuter, il est donc approuvé à l'unanimité par acclamations.

Le président remercie le secrétaire Thomas Meyer ainsi que l'équipe de traduction pour l'établissement du procès-verbal et sa traduction en français.

5. Rapport d'activités 2014-2016 du Comité central :

5.1. Président central

A ce stade, le président central André Liaudat réitère les raisons de sa démission et récapitule brièvement les deux dernières années tel que mentionné dans le rapport d'activité envoyé à l'avance.

L'assemblée n'a pas souhaité de discussion. Le rapport est approuvé à l'unanimité et l'assemblée remercie André Liaudat par acclamations.

5.2. Chef de la commission technique tambours

Le Président central demande au chef de la commission technique tambours s'il a quelque chose à ajouter à son rapport. Marcel Otter ne souhaite rien ajouter.

L'assemblée n'a pas souhaité discuter le rapport. Il est approuvé à l'unanimité et l'assemblée remercie Marcel Otter par acclamations.

5.3. Chef du ressort des affaires fédérales

Le Président central demande au chef du ressort des affaires fédérales s'il a quelque chose à ajouter à son rapport. Lionel Renaud ne souhaite rien ajouter non plus.

L'assemblée n'a pas souhaité discuter le rapport. Il est approuvé à l'unanimité et l'assemblée remercie Lionel Renaud par acclamations.

5.4. Chef de l'union des vétérans

Le Président central demande au chef de l'union des vétérans s'il a quelque chose à ajouter à son rapport. Erich Pürro ne souhaite également rien rajouter.

L'assemblée n'a pas souhaité discuter le rapport. Il est approuvé à l'unanimité et l'assemblée remercie Erich Pürro par acclamations.

6. Présentation des comptes annuels 2014-2016

La trésorière centrale Irene Ming explique les comptes annuels dans son rapport : Dans le compte de résultat de l'exercice du 1.7.2014 au 30.6.2015, le produit de 105 457,70 CHF est compensé par une charge de 103 812,75 CHF. Le bénéfice s'élève à CHF 1'644.95. Une perte de CHF -10'590.00 avait été budgétée à l'AD 2014. Heureusement, l'augmentation des revenus des services et du magasin en ligne ainsi que les efforts de réduction des coûts ont conduit à un résultat positif.

Au cours de l'exercice du 1.7.2015 au 30.6.2016, le produit de 169'608.27 CHF est compensé par des charges de 162'911.87 CHF. Le bénéfice s'élève à CHF 6'696.40 alors que le budget de l'AD 2014 prévoyait un bénéfice de CHF 3'160.00. L'évolution globalement positive est visible dans le bilan avec un actif et un passif de CHF 166'421.06 chacun au 30.6.2015 et un actif et un passif de CHF 159'310.76 chacun au 30.6.2016.

Aucune question n'est posée par l'assemblée. Irène Ming demande donc au président de la commission de vérification des comptes, Ramon Grangé, de présenter son rapport à l'assemblée et de voter sur l'approbation des comptes tels que présentés.

7. Acceptation du rapport de la commission de vérification des comptes

7.1. Acceptation des rapports de la commission de vérification et décharge sur les comptes annuels 2014-2016

Les bilans, les comptes de résultats et les rapports de vérification des comptes pour les deux périodes comptables ont été envoyés à l'avance aux délégués avec les documents.

La commission de vérification des comptes recommande à l'assemblée d'approuver les comptes annuels et de donner décharge au comité. Nous tenons à remercier le comité central ainsi que ses commissions et en particulier la trésorière centrale Madame Irène Ming.

L'assemblée a approuvé les comptes à l'unanimité et remercie la trésorière centrale, le comité et la commissions de vérification des comptes en les applaudissant vivement.

7.2. Acceptation du rapport de la commission de vérification et décharge sur les comptes de la fête fédérale des Tambours et Fifres 2014 à Frauenfeld

Le rapport de vérification a été envoyé à l'avance aux délégués. La commission de vérification et l'ensemble de l'ASTF sont très heureux que le CO de la fête fédérale 2014 ait pu lever un total CHF 21'279.55 pour l'ASTF.

La commission recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de la FFTF 2014 et de donner décharge au CO et au caissier. Un grand travail a été effectué par les participants pour cette belle fête.

L'assemblée ne pose aucune question à l'actuel administrateur délégué Daniel Züllig. L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport de la commission de vérification et la remercie, ainsi que le comité d'organisation de Frauenfeld 2014 par un gros applaudissement.

8. Fixation des cotisations des membres

La cotisation actuelle pour les membres actifs s'élève à CHF 5.00.

Le comité central propose à l'assemblée des délégués de maintenir les montants des cotisations suivants :

Société :	CHF 5.00 par membre actif
	Minimum CHF 50.00 par société
Associations régionales :	CHF 50.00
Union des vétérans :	CHF —.—
Sociétés domiciliées à l'étranger :	CHF 150.00

Les délégués acceptent à l'unanimité que les cotisations des membres restent inchangées pour deux années supplémentaires.

9. Mutations

La situation des Tambours et Fifres de l'ASTF n'a que très peu changé :

ZTPV :		69 sociétés
- Démissions :	Duf-Club Basel, Pfluderi Clique Basel, Tambourenverein Wikon	
- Admissions :	Opti-Meschte	
OTV :		46 sociétés
- Démissions :	Burlesco Elgg, Tamburs Rabius	
- Admissions :	Trümmli, Jumba, Tambourengruppe Zürich	
URSTFC :		34 sociétés
- Aucune admission ni démission		
OWTPV :		26 sociétés
- Aucune admission ni démission		
International :		3 sociétés

Total :

178 sociétés

10. Modification des statuts

Le comité de l'ASTF demande à l'assemblée de délégués de modifier les statuts du 15 novembre 2014 en ce qui concerne l'article 3, financement de l'Association et les articles 13, 1, 21 et 22. Nouvelle fonction : vice-président.

Le comité central propose à l'assemblée des délégués que les organisateurs des Fêtes Fédérales ne versent plus une part de leur bénéfice à l'ASTF, mais uniquement les « honoraires des organisateurs » qui sont détaillés dans le règlement de fête et de concours de l'ASTF. De plus, il est prévu de créer le nouveau poste de vice-président(e). Le secrétaire central ne sera donc plus chargé de cette tâche supplémentaire.

Aucune discussion n'est demandée par l'assemblée des délégués et les amendements sont acceptés à l'unanimité.

Les statuts révisés seront publiés sur le site internet de l'association.

11. Élections

Une liste des portraits et des informations complémentaires sur les candidats disposés à reprendre les postes à pourvoir a été envoyée avec la convocation à cette assemblée. Lors de cette assemblée, les membres suivants du comité central annoncent leur démission : André Liaudat, Président central ; Thomas Meyer, secrétaire central ; Lionel Renaud, chef des affaires fédérales ; Jasmin Heim, responsable de la communication ; Marcel Otter, chef de la commission technique tambours. Ivan Kym démissionne également de son poste de chef de la commission de classification. Laurent Besse et Dominik Abgottspon démissionnent de la commission de vérification des comptes.

L'assemblée des délégués remercie tous ceux qui précèdent en les applaudissant chaleureusement.

Deux candidats au poste de président ont été présentés dans les documents. La veille de l'assemblée, Stephan Münch a cependant retiré sa candidature. L'assemblée en prend acte et, par conséquent, il ne reste plus qu'un candidat.

Présentation du candidat Roman Lombriser

André Liaudat prie le candidat Roman Lombriser de se présenter brièvement à l'assemblée et d'expliquer les buts de son mandat de président.

Roman Lombriser s'est rendu disponible en tant que président car il a trouvé une bonne équipe qui sera capable de relever les défis et les problèmes auxquels l'association est actuellement confrontée.

1. Le plus grand défi est la promotion de la relève. Le recrutement des enfants et des jeunes devient de plus en plus difficile. L'ASTF et toutes les associations régionales ont un problème majeur avec cela. La perte est particulièrement agaçante lorsque les jeunes de 15-16 ans arrêtent l'instrument lorsqu'ils entrent en apprentissage ou aux études, mais pas uniquement. La perte dans les 2 premières années de formation est également trop importante. Il y a un problème de formation et de rétention dans toutes les sociétés.

Dans les études accessibles des listes de toute la Suisse, pour les années 2002 à 2015, nous avons enregistré un recul des actifs allant jusqu'à 50%. Dans les listes de résultats des 10 dernières années des fêtes de jeunes tambours et fifres, le recul se situe entre 25% et 45%. Nous devons trouver une solution à ces problèmes. La tendance doit être stoppée, voire inversée. Une solution commune doit également être trouvée avec l'armée, afin que les dernières recrues tambour ne soient pas complètement éliminées à l'avenir.

2. Les difficultés pour mener à bien une FFTF ou une FFJTF ou pour trouver des candidats pour les organiser deviennent de plus en plus grandes. D'une part, les attentes des participants à ces fêtes ne cessent de croître et d'autre part, de plus en plus d'exigences nous sont imposées, qui ne peuvent plus être remplies. L'armée non plus ne peut presque rien faire pour contribuer au succès d'une fête, ses mains sont souvent liées.

Le comportement des participants, en particulier lors des inscriptions, engendre encore plus d'incertitudes. Les délais ne sont pas respectés et il devient de plus en plus difficile de procéder à une planification fiable. Pour la prochaine FFTF 2018 à Bulle, Roman Lombriser souhaite trouver des solutions plus simples qui créent des situations « win-win ».

3. Roman Lombriser est aussi très impliqué dans le développement de nouveaux styles musicaux. Nos instruments, notre répertoire, notre façon de faire de la musique doivent évoluer. La baisse massive du nombre de membres de sociétés participant encore à la catégorie sections mixtes est inquiétante. Les sections mixtes sont l'essence même de nos instruments, elles perpétuent la tradition.

4. Sous sa présidence, les résultats seront rapidement visibles. Nous allons notamment améliorer nos communications. Le but est d'identifier l'ASTF avec notre hobby, et mener et développer notre communauté afin de donner un visage aux fifres et tambours.

Heureusement, Roman Lombriser a pu trouver de nombreuses personnes compétentes et les motiver à participer à ses projets. Tout cela sera mis en œuvre de façon opportuniste et ciblée, et nos forces seront mises en utilisées en conséquence. De nouvelles plates-formes doivent également être créées et sécurisées à cette fin. Bien sûr, Roman Lombriser n'aura pas que de bonnes mais également de mauvaises expériences, c'est un grand défi, il en est conscient.

L'assemblée est heureuse et remercie Roman Lombriser de sa candidature par de grands applaudissements. Aucune discussion n'est souhaitée.

11.1 Élection du président central

André Liaudat, de Fribourg, ne se représente plus pour un mandat supplémentaire. Au poste de président central se présente Monsieur Roman Lombriser, domicilié à Oberbotsbergstrasse 48, 9230 Flawil.

Les délégués élisent par acclamations **Roman Lombriser**, de Flawil, au poste de nouveau président central.

André Liaudat félicite Roman Lombriser pour son honorable élection. Il lui souhaite plein succès et tout le meilleur pour son mandat.

11.2 Élection du comité central

Les candidats suivants, qui ne sont pas d'office membres du comité central, sont candidats à l'élection ou à la réélection :

Vice-président

A ce nouveau poste se présente Monsieur Daniel Gachet, domicilié à Erlenweg 66, 3178 Bösingen

Daniel Gachet, de Bösingen, est élu par acclamations par l'assemblée au poste de vice-président central.

André Liaudat félicite Daniel Gachet pour son honorable élection. Il lui souhaite plein succès et tout le meilleur pour son mandat.

Secrétaire central allemand

Thomas Meyer, de Zürich, ne se représente pas à l'élection pour un nouveau mandat pour des raisons de santé. A ce poste, se présente nouvellement Roland Kammermann, domicilié à Bachweg 5, 8363 Bichelsee.

Roland Kammermann, de Bichelsee, est élu par acclamations par l'assemblée au poste de secrétaire central allemand.

André Liaudat félicite Roland Kammermann pour son honorable élection. Il lui souhaite plein succès et tout le meilleur pour son mandat.

Secrétaire central français

Personne ne s'est présenté à ce jour. De même, aucun candidat ne s'annonce lors de cette assemblée. Ainsi, ce poste reste donc vacant. Le nouveau comité central essayera de trouver quelqu'un pour ce poste.

Trésorière centrale

Irene Ming, domiciliée Häldelistrasse 17 à 8712 Stäfa, se représente pour cette fonction.

Irene Ming, de Stäfa, est réélue par acclamations par l'assemblée au poste de trésorière centrale.

André Liaudat félicite Irene Ming pour son honorable élection. Il lui souhaite plein succès et tout le meilleur pour son mandat.

Chef des affaires fédérales

Lionel Renaud, de Carouge, ne souhaite plus se représenter pour un nouveau mandat à ce poste, suite à son élection au poste de président de l'Union Romande des Sociétés de Tambours, Fifres et Clairons. Se présente Heinz Büttler, domicilié à Oberberg-weg 1, 4717 Mümlisvil.

Heinz Büttler, de Mümlisvil, est élu par acclamations par l'assemblée au poste de chef des affaires fédérales.

André Liaudat félicite Heinz Büttler pour son honorable élection. Il lui souhaite plein succès et tout le meilleur pour son mandat ainsi qu'une bonne collaboration avec le DDPS.

Responsable de la communication

Jasmin Heim, de Soleure, ne se représente pas pour un nouveau mandat à ce poste. Se présente pour la remplacer Philippe Müller, domicilié à Leimbachstrasse 126, 8041 Zürich.

Philipp Müller, de Zürich, est élu par acclamations par l'assemblée au poste de responsable de la communication.

André Liaudat félicite Philipp Müller pour son honorable élection. Il lui souhaite plein succès et tout le meilleur pour son mandat.

En outre, le comité central est officiellement constitué de :

Kurt Heim, d'Andwil, président de l'OTV

Marcel Theler, d'Asserberg, président de l'OWTPV

Simon Guggisberg, d'Oensingen, vice-président de la ZTPV

Lionel Renaud, de Carouge, président de l'URSTFC

Erich Pürro, de Weggis, chef de l'union des vétérans

11.3 Chef de la commission technique tambours

Marcel Otter, de Balsthal, ne se représente pas pour un nouveau mandat à ce poste. Se présente pour lui succéder Ivan Kym, domicilié à Titlisstrasse 22c, 4313 Möhlin.

Ivan Kym, de Möhlin, est élu par acclamations par l'assemblée au poste de chef de la commission technique tambours et fait ainsi également partie du comité central.

André Liaudat félicite Ivan Kym pour son honorable élection. Il lui souhaite plein succès et tout le meilleur pour son mandat.

11.4 Chef de la commission de classification tambours

Ivan Kym, de Möhlin, ne se représente pas pour un nouveau mandat à ce poste. Le candidat pour le remplacer est Alain Martin, domicilié à Dolderweg 2, 4058 Bâle.

Alain Martin, de Bâle, est élu par acclamations par l'assemblée au poste de chef de la commission de classification tambours.

André Liaudat félicite Alain Martin pour son honorable élection. Il lui souhaite plein succès et tout le meilleur pour son mandat.

11.5 Cheffe de la commission technique fifres/clairons

A ce poste inoccupé depuis 2012 se présente Barbara Berli, domiciliée à Therwilerstrasse 25, 4054 Bâle.

Barbara Berli, de Bâle, est élue par acclamations par l'assemblée au poste de cheffe de la commission technique fifres/clairons et fait ainsi également partie du comité central.

André Liaudat félicite Barbara Berli pour son honorable élection. Il lui souhaite plein succès et tout le meilleur dans ses nouvelles fonctions.

11.6 Responsable des partitions musicales

A ce poste se représente Jean-Philippe Roulet, domicilié à Gartenstrasse 85, 4052 Bâle.

Jean-Philippe Roulet, de Bâle, est réélu par acclamations par l'assemblée au poste de responsable des partitions musicales.

André Liaudat félicite Jean-Philippe Roulet pour son honorable réélection. Il lui souhaite plein succès et tout le meilleur pour son mandat.

11.7 Membres de la commission de vérification des affaires CVA

Se présentent comme membres de la CVA :

OTV : Ramon Grangé, Florapark 3, 9500 Wil (réélection)

ZTPV: Anita Gurtner, Pastalozzistrasse 92, 3600 Thun (réélection)

URSTFC : Jacques Emmenegger, Route des Préalpes 1A, 1752 Villars-sur-Glâne (nouveau)

Personne de l'OWTPV ne s'est présenté jusqu'à ce jour. Aucune candidature n'émane non plus de cette assemblée. Ainsi ce poste reste vacant. Le nouveau comité central essayera de trouver quelqu'un pour ce poste.

Marcel Theler, président de l'OWTPV, annonce à l'assemblée qu'il présenterait un ou une candidat(e) encore en 2016.

Les délégués élisent à l'unanimité **Ramon Grangé, Jacques Emmenegger et Anita Gurtner** en tant que membres de la commission de vérification des affaires.

André Liaudat les félicite de leur élection et leur souhaite plein succès et tout le meilleur dans leur mandat.

Comme l'assemblée s'est déroulée très rapidement jusqu'à présent, notre président central André Liaudat demande à nos invités, le Colonel Philipp Wagner et le Colonel Max Rechsteiner de dire quelques mots à l'assemblée avant que l'apéritif et le repas de midi ne soient servis.

Grussworte Oberst Max Rechsteiner, LKMD (texte original)

Oberst Max Rechsteiner von der Landeskonferenz der militärischen Dachverbände gratuliert an dieser Stelle dem neu gewählten Vorstand und insbesondere dem Präsidenten zu seiner Wahl. Er ist sich sicher, dass die gute Arbeit die der STPV zweifelsohne in der Vergangenheit gemacht hat, noch besser werden wird.

Die Landeskonferenz der militärischen Dachverbände (LKMD), sind die vom VBS anerkannte Gemeinschaft von gesamtschweizerisch organisierten, ausserdienstlich tätigen militärischen Verbänden. Die Ziele sind die Förderung und Erhaltung des Wehrwillens, die aktive Mitwirkung im Meinungsbildungsprozess zu allen sicherheitspolitischen Fragen als auch die Förderung der Zusammenarbeit und der gegenseitigen Unterstützung in der ausserdienstlichen Tätigkeit. Der LKMD vereinigt heute über 30 Dachverbände mit all ihren regionalen Strukturen.

Wir ziehen mit dem STPV gemeinsam am gleichen Strick, am gleichen Ende, in die gleiche Richtung. Wir wollen mit unseren Mitgliederverbänden gute Anlässe organisieren. Für alle soll sich der Aufwand wieder lohnen. Wie wollen mit Euch zusammen die Gemeinsamkeiten verstärken. Die Weiterentwicklung der Armee schreitet in Riesen-Schritten voran und unsere Armee stellt sich für den 1. Januar 2018 neu auf. Die Umsetzung ist in vollem Gange und demzufolge vieles in Bewegung.

Oberst Max Rechsteiner bedankt sich für die Einladung und wünscht dem neuen Zentralpräsidenten, dem Zentralvorstand und allen Vereinen im STPV alles Gute und viel Erfolg.

Die Versammlung bedankt sich mit einem grossen Applaus.

Grusswort von Oberst Philipp Wagner, Kompetenzzentrum Militärmusik (texte original)

„Der Kontakt zu den Eidgenössischen-, Regional- und Kantonal-Verbände ist der Militärmusik sehr wichtig. Können und müssen doch so viele Synergien wie möglich genutzt werden. Besonders die Kommunikation ist wichtig. Und ein wichtiges Prinzip der Kommunikation ist, gewisse Botschaften immer und immer wieder zu wiederholen.“

Mit diesen Sätzen haben ich, meine Mitarbeiter oder ein delegierter Miliz-Spielführer an Delegiertenversammlungen der kantonalen Blasmusikverbände während den vergangenen zwei Jahren immer unsere Grussbotschaft begonnen.

Und auf der Homepage des STPV fand ich unter dem Menü „Aktuell“ folgende Worte:

„Leider dominiert die Informationsarmut im Informationsüberfluss, es herrschen veränderte Gepflogenheiten im Umgang miteinander. Die Freiwilligen-Organisationen spüren überall fehlende Motivation und mangelndes Interesse der Mitglieder etwas selbst zu gestalten und zu machen. Viele von uns, sehen fast nur noch die Kosten, den Druck und die Überfrachtung mit Aufgaben in unserer schnelllebigen, unverbindlichen Gesellschaft. Wir riskieren den Blick auf den eigentlichen Zweck, die Freude am Trommel-, Pfeifen und Claironspiel uns selbst zu verstellen. Diese Unwägbarkeiten gilt es gemeinsam zu überwinden“

Das kann ich nur unterschreiben – und bei den Blasmusikverbänden tönt es gleich oder ähnlich. Ja, die Kommunikation: heute haben wir unglaubliche Möglichkeiten im Bereich der Kommunikation (Internet, Mail, Social Media) – und trotzdem habe ich das Gefühl, dass immer weniger wirklich kommuniziert wird.

Wirklich kommunizieren heisst – in meiner eventuell etwas überkommenen Vorstellung – sich in die Augen sehen können, direkt miteinander reden, sehen wie das Gegenüber reagiert, wie es ihm geht. Und wenn das, z.B. nach einer Delegiertenversammlung, noch bei einem Apéro vertieft werden kann, um so viel besser.

Die Zusammenarbeit mit Verbänden, Hochschulen, Musikorganisationen gehört zu meinem Pflichtenheft als Kommandant Kompetenzzentrum Militärmusik. Das ist sehr gut und ich bin froh darum. Denn ich betone immer wieder: die Militärmusik ist in starker Abhängigkeit vom Wohlergehen der Schweizer Blasmusik – und den Tambouren- und Pfeiferverbänden. Was SIE bewegt – positiv oder negativ – das bewegt UNS früher oder später auch.

Ich habe im letzten Frühling nach der ersten DV-Periode des Jahres, alle meine Mitarbeiter auf drei A4-Seiten mit den Informationen aus zehn Delegiertenversammlungen aufdatieren können. Das ist mir wichtig, denn als einzige grosse Berufszelle „Militär-/Blasmusik“ in der Schweiz müssen unsere Leute auch wissen was das blasmusikalische Umfeld bewegt – und das WAS bewegt, das beschäftigt uns nämlich genau gleich.

Ich habe schwergewichtig folgende Punkte ausgemacht:

1. Nachwuchsproblematik

- Bei Ihnen: die Nachwuchsproblematik bei Vorständen/ Musikkommissionen – Leute zu finden die bereit sind mehr zu leisten und VOR ALLEM: Verantwortung zu übernehmen.
- Bei uns: wir finden zwar ohne Probleme genügend sehr gut qualifizierte Offiziersanwärter – also Spielführer; ABER: bei den Unteroffizieren da wird es bedeutend schwieriger; und in den sogenannten Anwärtergesprächen kommen dann genau die Argumente warum jemand nicht weitermachen will, wie wenn Sie jemanden zu überzeugen versuchen, sich in Ihre Vorstände wählen zu lassen.
- Bei Ihnen und uns: Nachwuchsproblematik im musikalischen Bereich.

2. Der SBV hatte 2015 „das Jahr der Klarinette“ ausgerufen.

Dies ist eine mehr und mehr „bedrohte“ Instrumentenart. Das Jahr der Klarinette war ein sehr gutes Beispiel, wie heute auf ein Problem aufmerksam gemacht werden kann, respektive muss. Aber: wir müssen alle dran bleiben.

3. Das (Blas-)Musikumfeld wird immer schwieriger.

Respektive der Wandel der Gesellschaft stellt uns vor einige Herausforderungen. Da geht es uns allen mehr oder weniger gleich und es bringt nichts wenn wir nur lamentieren. Wir müssen mit Hilfe all derjenigen, welche sich ohne Wenn und Aber immer noch begeistern lassen für die Sache des kollektiven Musikerlebnisses – und das ist ja unsere „Sache“ – aufzeigen, dass es sich mehr als lohnt, bei uns mitzumachen. Wir sollten uns nicht mehr vor allem mit denjenigen beschäftigen, welche nur ihre egoistische Seite ausleben wollen. Welche zwar noch in einem Verein musizieren wollen – dann wann und wenn es ihnen gerade passt – und ohne das sie sich weiter zu engagieren bereit sind. Bei der Armee geht dieses Gesellschaftsphänomen noch etwas tiefer: immer mehr junge Schweizer wollen ihren Bürgerpflichten nicht mehr nachkommen – einfach weil es jetzt halt gerade nicht so bequem ist. Der neue Kommandant des Heeres, Divisionär Daniel Baumgartner, hat unsere Antwort darauf so formuliert: „Wir müssen so gut werden, dass sie zu uns kommen wollen!“

4. Einbettung in die Schweizer Ausbildungslandschaft

Der Präsident der Musikkommission des SBV, Blaise Héritier, hat in einer Ausgabe der Verbandszeitschrift „Unisono“ aufgezeigt, wie er mit der Musikkommission zusammen die heutige Situation analysiert. Er hat auch einige teils provokante Fragen in den Raum gestellt, wie man den massiv gesunkenen Teilnehmerzahlen beispielsweise bei den Bläser- und Dirigentenkursen begegnen könnte. Ich weiss nun nicht, wie die Zusammenarbeit zwischen Ihren beiden grossen Musikverbänden ist, aber interessant sind solche Gedanken immer. Gerade weil man mehr oder weniger dieselben Probleme hat.

Bei uns kommt zusätzlich der Umstand dazu, dass sich der Militärdienst nur noch sehr schwer mit der Ausbildungslandschaft vereinbaren lässt. Die Armee wird aber nächstens ein paar ebenfalls provokante Vorschläge sogar umsetzen. Wir werden Sie dann entsprechend informieren. Die Militärmusik sucht aber bereits jetzt sehr direkt den Dialog mit den Musik- und Hochschulen. Das musikalische Netzwerk muss spielen.

Also reden wir miteinander. Denn die vorher erwähnten Punkte kann niemand alleine angehen. Wir nicht ohne Sie und die Regionalverbände des STPV nicht ohne den STPV. Tragen wir Informationen weiter. Bringen wir andere zum Nachdenken. Deshalb ist z. B. für mich der Besuch von Delegiertenversammlungen nicht verlorene Zeit, sondern eine Bereicherung.

Informationen zur Zukunft:

Die Weiterentwicklung der Armee, die sogenannte WEA, wird auf den 01.01.2018 mit folgenden Neuerungen in Kraft treten:

- der Wechsel von drei auf neu zwei RS-Starts. Betreffend Besetzung wurde definiert, dass die erste RS im Jahr (ab Anfang Januar) eine Brass Band sein wird und die zweite RS (ab Anfang Juli) eine Harmoniebesetzung haben wird. In beiden RS ist jeweils eine Tambouren Gruppe vorgesehen.

- Die RS wird nur noch 18 Wochen dauern und die Kader sollen wieder eine ganze RS absolvieren.
- Die WK-Formationen werden auf 11 anstatt 16 reduziert. Die Armeespiele bleiben unverändert erhalten.

Abschliessen möchte ich, mit einem klaren Bekenntnis von mir als Kommandant im Namen der Militärmusik zum Schweizerischen Trommelwesen:

- der Militärtambour steht – zusammen mit dem Pfeifer – für den Beginn der über 500-jährigen Geschichte der Militärmusik und er soll und wird darin auch in Zukunft einen wichtigen Platz einnehmen.
- die Zusammenarbeit zwischen Militärmusik und einem zivilen Verband war nirgends so intensiv und nahe wie mit dem STPV; dies soll so bleiben – aber halt immer den aktuellen Gegebenheiten angepasst.

Damit meine ich als Beispiel, dass noch bis Mitte der Neunzigerjahre des letzten Jahrhunderts unsere Tambouren-Instruktoren einen grossen Teil Ihrer Arbeitszeit mit Inspektionen bei den einzelnen Sektionen zu verbringen hatten. Bedingt durch mehrere Armee-reformen – aber auch durch die enorm gestiegenen Ansprüche an uns Instruktoren – wäre ein solches Engagement heute nicht mehr möglich.

Dafür haben wir nun aber den STPV und seine Vereine als starken Partner. Sie haben in der Vorbereitung der jungen Tambouren immer mehr Verantwortung übernommen, was absolut Sinn macht.

- Eine andere Art der Zusammenarbeit wird es 2017/18 bei den Tambouren des Armeespiels geben. Stabsadj Philipp Rütsche wird mit einem Ihnen sehr bekannten Gastdirigenten zusammenarbeiten: mit Roman Lombriser. Eine solche Zusammenarbeit ist immer sehr befruchtend und wird bei den Orchestern schon länger gemacht.
- Im Bereich der Ausbildung ist die Militärmusik fast die einzige Möglichkeit für einen Tambouren, eine Weiterausbildung zu machen und sich über längere Zeit sehr intensiv nur mit dem Trommeln zu beschäftigen. Diesem Aspekt sind wir uns sehr bewusst. Eine Bitte hätte ich aber: unterstützen sie uns noch mehr im Bereich der Kadergewinnung. Wenn eine Region von sich sagt, „wir stellen die besten Tambouren der Region und deshalb soll es auch immer eine WK-Truppe aus dieser Region geben“ so verstehe ich diese Forderung – aber dann müssen wir aber auch spüren, dass wir von ziviler Seite her ernsthaft unterstützt werden bei der Gewinnung von Tamb Uof!
- Neu im Bereich Ausbildung: Ab der nächsten Kaderschule (UOS) werden wir die Ausbildung zum Jugend + Musik Leiter anbieten.
- Die Schweizer Literatur der Militärmusik soll audio- und videomässig dokumentiert sein – bei den Orchestern wie den Tambouren. Dazu haben wir ein neues CD-Konzept: wir werden nicht mehr mit jeder RS eine CD einspielen. Der Grund hat nichts mit Sparmassnahmen zu tun, sondern mit dem eingebrochenen CD-Markt. Nun werden wir jeweils eine CD mit zwei RS-Spielen produzieren und zwar „nur“ mit Schweizer Literatur: Konzert-, Unterhaltungs-, Solo-Literatur; ganz neue Kompositionen, aber auch ältere, vielleicht zu Unrecht in Vergessenheit geratene Stücke. Die neue CD-Serie läuft unter dem Namen „Musique Suisse“.
- Für Sie interessant: alle zwei bis drei Jahre soll eine CD mit den gesammelten Tambour-Kompositionen der RS-Tambouren erscheinen.

Voilà – zum Abschluss vielleicht noch dies: Die vorher gemachten „Bekanntnisse“ haben bei mir persönlich den Ursprung hier in Basel. Durch meine Zeit als Spielfhr des Stadtbasler Rgt Spiels 22, bin ich zum ersten Mal mit Militärtambouren in Kontakt gekommen. Nach einem anfänglichen Schock hat sich bei mir aber sehr schnell eine Art „Liebe“ zu den Tambouren und dem Trommelwesen entwickelt.

Und ich hatte die wunderbare Gelegenheit – gerade ungefähr seit meiner Begegnung mit dem Trommelwesen – eine Entwicklung miterleben zu dürfen, wie sie wohl in der sehr langen Geschichte dieses Trommelns vorher nie stattgefunden hatte!

Ich wünsche Ihnen allen, insbesondere dem neugewählten Verbandsvorstand im Namen der Militärmusik viel Erfolg!

Die Versammlung bedankt sich bei Oberst Philipp Wagner mit einem grossen Applaus und begiebt sich zum Apéro und anschliessendem Mittagessen. Um 14:10 Uhr geht die Versammlung weiter.

1. Programme d'activité 2016-2018

1.1. Président central

Les raisons et la motivation de l'élection du Président central et de son Bureau exécutif ont déjà été expliquées dans le discours inaugural de Roman Lombriser (voir point 11.1). Le Président Central nouvellement élu annonce brièvement les points les plus importants concernant les activités prévues :

Au cours des deux prochaines années, nous nous concentrerons sur l'accomplissement de nos missions fondamentales :

Succès de la mise en œuvre du FPE 2018

Organisation réussie du camp de jeunes 2017

Sécurisé (acquisition de l'organisateur) EJTPF 2020 et ETPF 2022

L'association doit évoluer :

Dans le cadre d'une stratégie élaborée et soutenue conjointement

Dans la communication (y compris le traitement respectueux)

Pour tous les tambours et vents :

La catégorie SoloDuo doit être établie et normalisée dans toutes les régions.

Vents : Parcours du jury

Intégration et mise en œuvre du programme fédéral Jeunesse + Musique.

A ce stade, nous vous renvoyons une fois de plus aux informations fournies par le gouvernement fédéral "Jeunesse + Musique", qui peuvent être consultées sur le site Internet de l'OFC. Veuillez le lire attentivement :

<http://www.bak.admin.ch/jm>

La réunion ne veut pas de discussion et remercie Roman Lombriser avec de grands applaudissements.

1.2. Commission tambour

Le programme d'activités du chef nouvellement élu de la commission des tambours sera présenté lors des prochaines réunions des délégués des associations régionales en hiver/printemps 2017.

1.3. Commission des instruments à vent

Le programme d'activités du nouveau président élu de la commission des instruments à vent sera présenté lors des prochaines réunions des délégués des associations régionales en hiver/printemps 2017.

Informations sur le Juca 2017

A ce stade, le responsable du Juca 2017 Daniel Frey informe la réunion sur le Juca 2017 à venir :

Juca 2017 aura lieu du 28 juillet au 6 août. Les jeunes de 14 à 19 ans sont invités. Après consultation avec l'équipe de Juca, l'âge est ouvert en haut et en bas. Les coûts pour la semaine de stockage sont d'environ CHF 420.00, selon le nombre d'inscriptions. Un programme

intéressant est de nouveau offert. L'équipe de responsables attend avec impatience de nombreuses inscriptions. L'enregistrement peut se faire directement avec l'outil d'enregistrement, par e-mail ou par courrier, les formulaires peuvent être téléchargés depuis la page d'accueil de STPV à partir du 28.11.2016.

L'entrepôt est situé dans le camp de Tschorren près du Brünigpass. De là, après les répétitions, les salles de concert seront atteintes :

Appenzell, jeudi 3.8.2017 à partir de 19h00.
Fribourg, vendredi 4.8.2017 à partir de 19h30.
Naters, samedi 5.8.2017 à partir de 19.00 hrs.
Wangen a.d. Aare, 6.8. à partir de 14.00 hrs.

Une mention spéciale doit être faite de la participation prévue avec le Juca dans le déménagement de l'Unspunnenfest 2017.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le directeur de l'entrepôt Daniel Frey.

2. Budget 2016-2017 et perspectives financières 2017-2018

Irene Ming présente le budget et les prévisions financières pour les deux prochaines années. Les chiffres détaillés se trouvent dans les documents informatiques.

Pour l'exercice 2016/2017, le revenu prévu de CHF 102'500.00 est compensé par des dépenses de CHF 110'700.00. Il en résulte une perte de CHF -10 850.00. Pour l'exercice 2017/2018, les produits de CHF 187 500.00 sont compensés par des charges de CHF 161 500.00, ce qui se traduit par un bénéfice de CHF 11 000.00.

Thomas Meyer explique qu'il est désagréable et bien sûr difficile pour le conseil d'administration de se présenter à une réunion avec une perte budgétée de l'ordre de cinq chiffres. Surtout si la perte imminente consomme les actifs de l'association qui ne sont pas vraiment somptueux. Le Conseil est aussi constamment à la recherche de nouvelles sources de financement pour faciliter le travail du Conseil et de ses comités.

Trouver un sponsor dans le secteur privé est extrêmement difficile. Les fondations mordent souvent sur le granit, et celles-ci définissent souvent leurs critères de façon si étroite que l'on ne peut même pas devenir éligible pour l'application. Mais maintenant, après des années de lutte et de lobbying au sein du Conseil suisse de la musique, entre autres, le STPV est habilité pour la première fois à demander à l'Office fédéral de la culture des contributions structurelles pour les années 2017-2020 et à recevoir une contribution annuelle à cinq chiffres qui créerait les conditions de mise en œuvre des mesures prévues par le nouveau Conseil d'administration. Cette demande a été soumise le 31.10.2016 et la documentation et les documents requis ont été soumis à temps. La décision nous sera communiquée en janvier 2017. Nous avons donc dû nous abstenir d'inclure ces contributions structurelles, qui ne nous ont pas encore été confirmées, dans le budget. Il faut toujours supposer que les finances sont moindres.

Aucune discussion n'est souhaitée par l'Assemblée des délégués et le budget 2016/2017 et la planification financière 2017/2018 sont adoptés à l'unanimité.

3. Adoption des propositions de modifications

3.1. Changement au règlement de fête et concours

L'ancien chef de la commission technique Marcel Otter présente des articles du règlement qui doivent être modifiés. Le comité central propose à l'assemblée de modifier les articles 5, 7, 8, 15, 21 et 22 du règlement de fête et concours. Les changements sont justifiés par des expériences qui ont été démontrées dans la réalité et dans la pratique lors des derniers événements. Ces modifications visent à simplifier le travail des organisateurs de fêtes fédérales. Ils clarifient les responsabilités des commissions et des organisateurs.

Avec l'amendement de l'article 21, aucun pourcentage du bénéfice net d'une fête n'est désormais exigé au CO. Il n'est convenu que d'un forfait unique et d'une redevance par billet fixe vendu. Cela peut être calculé, budgété et mieux géré pour le comité d'organisation. Par la suite, l'ASTF peut également renoncer à un audit de la comptabilité. Dans une présentation, Marcel Otter utilise des exemples des dernières années pour montrer que le nouveau règlement ne réduira que marginalement les prélèvements pour l'association, mais simplifiera la charge de travail pour tout le monde.

Les amendements au règlement de fêtes et concours proposés par le comité central et les commissions musicales font l'objet de discussions animées. Il est critiqué, par exemple, si un organisateur est vraiment dans le rouge, que l'association reçoive tout de même une part de cette façon. En réponse, il est indiqué que l'association a des coûts, par exemple dans le domaine des concours, tels que les cours de jury et les logiciels mis à la disposition du bureau des calculs, et que ces coûts sont également entièrement pris en charge par l'association. Si ces coûts ne peuvent plus être supportés par les revenus d'un organisateur, ils devraient être couverts par des cotisations plus élevées, par exemple.

Les amendements proposés au Règlement de fêtes et concours Art. 5 Organes, Art. 7 Tâches du Comité d'Organisation et Art. 8 Tâches des Commissions Musicales sont approuvés individuellement et à l'unanimité lors du vote suivant. L'amendement proposé à l'article 15 Billets fixes est modifié par Leo Künzle pour exiger que seuls les billets fixes soient remboursés sur présentation d'un certificat médical, et que ces dépenses ne soient en aucun cas remboursées en cas de non-participation. L'article 15, ainsi modifié, a été adopté par 14 voix contre. Article 21 Finances et article 22 La comptabilité est adoptée par une voix contre. Lors du vote final, tous les amendements sont adoptés à l'unanimité.

Les amendements au règlement de fêtes et concours ont été approuvés et le nouveau règlement entrera donc en vigueur immédiatement.

3.2. Fixation des plafonds

Conformément à l'article 30, paragraphe 3 des statuts, l'Assemblée des Délégués doit fixer des limites supérieures sur lesquelles la direction de l'Association et le Conseil d'Administration peuvent décider.

Le Conseil d'administration propose ces chiffres :

1. la direction de l'association peut :

Factures individuelles jusqu'à CHF 5'000.00

Projets jusqu'à CHF 15'000.00

à décider par vous-même. Les montants plus élevés doivent être approuvés par le CC.

2 Le comité central peut :

Factures individuelles jusqu'à CHF 20'000.00

Projets jusqu'à CHF 100'000.00

à décider par vous-même. Les montants plus élevés doivent être approuvés par la CVC.

Le Trésorier central note que le Conseil de direction et la direction de l'Association sont également liés par le budget présenté au point 13 de l'ordre du jour et préalablement approuvé par l'Assemblée. Des dépassements massifs de dépenses ne peuvent pas se produire de cette façon.

Aucune discussion n'est souhaitée par l'Assemblée des Délégués et les limites supérieures sont ainsi fixées avec 5 voix contre.

4. Décisions

15.1 Détermination de la fête fédérale de Tambours et fifres 2018 à Bulle.

Le samedi 11 juin 2016, le conseil d'administration a déjà pu obtenir la confirmation que l'association "Les Fifres et Tambours l'Ancien comté La Gruvia" est prête à tenir le 27^e Festival fédéral des Tambours et Fifres 2018 à Bulle du 29 juin au 1^{er} juillet 2018.

La petite ville de Bulle, située entre Fribourg et le lac Léman dans la région de la Gruyère, deviendra ainsi le lieu de notre prochaine Suisse, à condition que les délégués à la DV d'aujourd'hui le confirment.

Les représentants du comité d'organisation présentent les lieux, les jalons et les acteurs du festival dans une présentation extrêmement agréable et pleine d'enthousiasme. En tant que Président du Comité d'organisation, la Grande Conseillère Emanuelle Kaelin Murith prendra les rênes, avec l'appui du Président d'honneur et Conseiller de Gouvernement Maurice Ropaz. Les vice-présidents sont La Gruvia Benoît Monney, Noam Rey responsable du festival de la ville et Nicolas Wyssmüller pour le partenariat. Toutes les autres commissions du comité d'organisation sont bien dotées en personnel.

Le concours sera annoncé et réalisé conformément au règlement du festival et du concours, le comité d'organisation demande à la réunion de se tenir au courant des dates sur le nouveau site web www.bulle2018.ch à partir de janvier 2017.

Un "Gruyère Tattoo" aura également lieu au Festival de Tambours et Fifres, un spectacle inoubliable qui mettra en lumière des formations musicales de la région, de Suisse et de l'étranger. Les formations invitées impressionneront le public avec leur musique folklorique ou militaire ainsi qu'avec leurs figures et performances.

Le directeur musical, M. Lionel Chapuis, élaborera un programme qui inclura les traditions gruyère, celtique et militaire. Le centre ville idyllique de Bulle est un cadre idyllique pour le premier tatouage à Gruyère.

Un autre point culminant sera la "farce matinale". Un grand défilé le dimanche matin à 04h00 transformera la nuit en jour !

Bulle 2018 ouvre le 27^e Festival suisse des Tambours et Fifres le dimanche 1^{er} juillet avec une "farce matinale" comme au carnaval de Bâle. L'événement est gratuit et ouvert à toute la population de Fribourg. A 4 heures du matin, toutes les cliques enregistrées, environ 500 à 1000 tambours et fifres, se déplacent dans les ruelles encore sombres du centre-ville, éclairées seulement par quelques lanternes traditionnelles.

Aucune discussion n'est souhaitée par l'Assemblée des délégués. La réunion remercie le CO Bulle 2018 pour leur candidature avec de grands applaudissements et confirme à l'unanimité la candidature.

1.2 Détermination du lieu de délégation pour la 64e DV STPV en 2018.

Pour la prochaine Assemblée des délégués, notre ancien président central Oliver Fischer présentera la candidature de Knabenmusik Zürich, qui fêtera son centenaire en 2018. Il se fera un plaisir d'organiser la prochaine rencontre des délégués à Zurich avec la "Knabenmusik Zürich".

Aucune discussion n'est souhaitée par l'Assemblée des délégués. La réunion remercie Knabenmusik Zürich pour leur candidature avec de grands applaudissements et confirme à l'unanimité la candidature.

1.3 ETPF 2020 et EJTPF 2022

Il n'y a pas encore de demandes ou d'annonces à la réunion. Le Président Central André Liaudat exhorte les clubs présents à tout mettre en œuvre pour que ces deux célébrations aient lieu.

2. Distinctions

L'assemblée, à la demande du conseil d'administration, nomme les membres honoraires suivants pour leurs services :

Giovanni Razzino, Berlingen

René Regotz, Staldenried

Daniel Züllig, Frauenfeld

Marcel Otter, Balsthal

Thomas Meyer, Zurich

André Liaudat, Fribourg

Les nouveaux membres d'honneur recevront un personnage du carnaval de Bâle et un diplôme.

3. Autres

Au nom de l'Association Suisse des Tambours et Fifres, André Liaudat remercie Hypokras Basel pour l'organisation et les prestations musicales. Il remercie tous les invités d'honneur, les membres d'honneur et tous les délégués pour leur participation à la 63ème Assemblée des délégués et clôt l'Assemblée.

Bâle, le 12 novembre 2016

Secrétaire central

Thomas Meyer

Trad. Jessica Fastré et Marc Buttex